

Département de Meurthe et Moselle (54)

COMMUNE DE BOUXIERES AUX DAMES

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENOUVELLEMENT
DE LA FILE EAU DE LA STATION D'EPURATION**

ACTE D'ENGAGEMENT

Sommaire

Article 1 – Objet du marché.....	3
Article 2 – Contacts.....	3
Article 3 – Contractant.....	3
Article 4 – Représentation du maître d'œuvre	4
Article 5 – Prix (à compléter par le candidat)	4
Article 6 – Sous-traitance.....	5
Article 7 – Durée du marché	5
Article 8 – Paiement.....	6
Article 9 – Délais de paiement	6
Article 10 – Avance	6
Article 11 – Attestation sur l'honneur	6
Article 12 – Engagement du candidat.....	7
Article 13 – Liste des annexes à l'acte d'engagement	7
Article 14 - Acceptation du marché (à remplir par la Collectivité)	8
Article 15 - Date d'effet du marché (à remplir par la Collectivité).....	8
ANNEXE 1 - En cas de réponse en Groupement	10
ANNEXE 2 - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant (1).....	11
ANNEXE 3 - Modèle de déclaration sur l'honneur	12

Article 1 – Objet du marché

Travaux d'amélioration de la station d'épuration de Bouxières aux Dames.

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article 27 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, régissant la procédure adaptée. Le seuil est de 209 000€, avenants compris.

Article 2 – Contacts

Autorité compétente pour signer le marché : Le Maire, M. Denis MACHADO.

Personne désignée pour renseigner les bénéficiaires des nantissements (article 130 du décret relatif aux marchés publics) : Monsieur le Président

Comptable assignataire des paiements : TRESOR PUBLIC

Article 3 – Contractant

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Je suis le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

Je suis le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

La société désignée ci-dessus est le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Désigné dans le marché, sous le nom " titulaire " ;

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 4 – Représentation du maître d'œuvre

Pour exercer le contrôle général des travaux (dans le cadre de l'élément DET), des visites de chantier ont lieu à la diligence du maître d'œuvre ou sur demande du maître de l'ouvrage, au minimum une fois par semaine.

En cas d'empêchement pour ces visites :

je serai représenté(e) par :

M. (Mme)

M. (Mme)

dûment habilité(s) pour prendre toutes décisions en mon nom.

le groupement sera représenté par :

M. (Mme)

dûment habilités, par les membres du groupement, pour prendre toutes décisions en notre nom.

Article 5 – Prix (à compléter par le candidat)

Article 5.1 – Conditions générales de l'offre de prix

L'offre :

- est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "M0 études", mois d'établissement des prix du marché fixé dans le CCAP (Art. 16)
- comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article Définition des prestations du CCAP (Art. 6)
- résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et du coût prévisionnel des travaux, établi dans les conditions prévues dans le CCTP (Art. 2).

Article 5.2 – Forfait provisoire de rémunération

L'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux (Co) est fixée à 2 000 000,00 € HT.

Le coût prévisionnel définitif (C) et le forfait de rémunération définitif (F) seront établis dans les conditions prévues au CCAP.

Le forfait provisoire (FP) de rémunération des éléments de base (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR) est fixé à :

C - Enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage :	2 000 000,00	Euros
t - Taux de rémunération du maître d'œuvre :		%
FP - Forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre - Montant HT		Euros
TVA (taux de%)		Euros
Forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre - Montant TTC		Euros

Soit en toutes lettres.....

.....€ HT

Les pourcentages de chaque élément de mission de base sont répartis de la manière suivante :

<i>Eléments De mission</i>	<i>Total sur honoraire en %</i>	<i>Montant € HT</i>
AVP		
PRO		
ACT		
VISA		
DET		
AOR		
TOTAL	100, 00 %	

Les missions complémentaires prévues au cahier des charges sont réglées par des prix forfaitaires dont les montants sont indiqués dans le tableau suivant :

<i>Missions complémentaires</i>	<i>Montant € HT</i>
Dossier loi sur l'eau	
Ass. Contrôles extérieurs	
OPC	
	Montant total HT
	Montant TVA (20 %)
	Montant total TTC

Article 6 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors T.V.A. euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de %, soit euros (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse. euros (en chiffres)

(..... euros) (en lettres)

Article 7 – Durée du marché

Le point de départ du délai d'exécution est fixé à la date de notification du marché (pour indication : janvier 2019).

Les prestations de maîtrise d'œuvre débutent à la date de réception de la lettre de notification du marché. Elles s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

A titre indicatif :

Le démarrage des prestations de maîtrise d'œuvre est prévu début janvier 2019.

Le démarrage des travaux est envisagé pour le 4^{ème} trimestre 2019.

La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois (15 mois de réalisation et 3 mois de mise en route/mise en régime/mise en observation). Une période de préparation sera également à prévoir en préalable.

Article 8 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.
Les paiements sont effectués en EUROS.

Article 9 – Délais de paiement

Les délais de paiement sont fixés à 30 jours.

Article 10 – Avance

Si le montant du marché est supérieur à 50 000 € HT :

- le maître d'œuvre refuse de percevoir l'avance définie au titre IV du Décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- le maître d'œuvre accepte de percevoir l'avance définie au titre IV du Décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

(rayer la mention inutile)

Article 11 – Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143.3 L143.5 et L. 620.3 du code du travail.

- J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- J'affirme, sous peine de résiliation du marché à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché à nos torts exclusifs, ne pas tomber
- Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, à leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup des interdictions énumérées aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées à cet acte d'engagement.

Article 12 – Engagement du candidat

Fait en un seul original

A
le

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du(des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

Article 13 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe 1 - En cas de réponse en groupement
- Annexe 2 - En cas de sous-traitance
- Annexe 3 - Modèle de déclaration sur l'honneur

Article 14 - Acceptation du marché (à remplir par la Collectivité)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A

le

Article 15 - Date d'effet du marché (à remplir par la Collectivité)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A,

le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité du marché (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres) que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres) et devant être exécutées par en qualité de :
 - Cotraitant
 - Sous-traitant

A ,
le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

Annotations ultérieures éventuelles

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à euros (en lettres)

ANNEXE 1 - En cas de réponse en Groupement

Cotraitant n°... (A reproduire pour chacun des cotraitants)

Désignation du cotraitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

.....

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

En tant que membre du groupement conjoint

En tant que membre du groupement solidaire

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Paiement

Les prestations décrites à l'annexe mission et répartition des honoraires sont payées sur le compte du mandataire solidaire

Les prestations décrites à l'annexe mission et répartition des honoraires sont payées directement sur le compte suivant

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

ANNEXE 2 - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant (1)

Sous-traitant n°... (A reproduire pour chacun des sous-traitants)

Titulaire :

1/ Désignation du sous-traitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

.....

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

2/ Description des prestations réalisées

Description des prestations réalisées	Montant HT

3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret relatif aux marchés publics :
Monsieur le Président
- Comptable assignataire des paiements : TRESOR PUBLIC

ANNEXE 3 - Modèle de déclaration sur l'honneur

L'opérateur économique
déclare sur l'honneur être conforme aux dispositions prévues aux articles 46 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23
juillet 2015 relative aux marchés publics.

Fait à
le